

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



23117689

gale,
al,

Déposé / Reçu le

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

22 AOUT 2023

Greffe

N° d'entreprise : 0635 874 392

Nom

(en entier) : ART430

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Avenue Brugmann 27A , 1060 Saint-Gilles

MONITEUR BELGE
DIRECTION

05 SEP. 2023

BELGISCH STAATSBLED
BESTUUR

Objet de l'acte : PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE TENUE LE 2 JUIN 2023
ET RESOLUTIONS ECRITES DES ADMINISTRATEURS DU 02 JUIN 2023

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale tenue le 02 juin 2023

"Décisions

1.L'assemblée générale prend acte de la démission, avec effet à la date des présentes, des administrateurs suivants:

a.Monsieur Stéphane BENAYM, domicilié Avenue des Myrtilles 51 à 1180 Uccle, numéro de registre national 71.01.25-583-68

b.Monsieur Guido DEDEYNE, domicilié à 8790 Waregem, Felix Verhaeghestraat,39,numéro de registre national 45.05.31-191-53

2.L'assemblée générale donne décharge provisoire aux administrateurs de la société, sur base de la situation comptable provisoire de la société arrêtés au 31 décembre 2022, pour l'exercice de leur mandat jusqu'à leur date de démission respective mentionnée ci-dessus.

3.L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la société à partir de la date des présentes, pour une durée indéterminée :

a.Marvani BV, inscrite à la BCE sous le numéro 0870 848 182, dont le siège est sis à Magere Schorre 35,8300 Knokke (RPM Gand, division Bruges), avec comme représentant permanent Serge Marvani ;

b.Sweet Growth International BV , inscrite à la BCE sous le numéro 0478 159 916, dont le siège est sis à Prins Albertlei 8, 2950 Kappellen (RPM Anvers, division Anvers), avec comme représentant permanent Laurent Mercier ;

Leur mandat est exercé à titre gratuit

4.L'assemblée générale décide de conner tous pouvoirs à chacun des administrateurs de la société et à Monsieur Charles Felix, expert comptable , dont les bureaux sont situés Chaussée de Tubize 135, 1440 Wauthier- Braine, agissant séparément, avec pouvoir de substitution, en vue de remplir toutes les formalités pour la publication des décisions prises par la présente assemblée générale dans les annexes au Moniteur belge(dont la signature des formulaires I et II).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/09/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

Le présent procès-verbal a été établi au lieu et à la date mentionnés ci-dessus et, après approbation par l'actionnaire unique, a été signé par ce dernier. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée"

SRL MARUANI & MERCIER

représentée par Serge MARUANI

Pour extrait conforme
Charles FELIX Mandataire

Extrait des Résolutions écrites des administrateurs du 2 juin 2023

"Décisions

Les administrateurs prennent les décisions suivantes à l'unanimité :

1. Il est mis fin à toutes les délégations de pouvoirs particulières existantes au sein de la société en date des présentes, en ce compris les(mais non limité aux) pouvoirs bancaires.

2. Le siège de la Société est déplacé à l'adresse suivante : Avenue Louise 430, 1050 Bruxelles

3. Est nommé en qualité d'administrateur délégué la société Maruani BV, inscrite à la BCE sous le numéro 0870 848 182, dont le siège est sis à Magere Schorre 35,8300 Knokke (RPM Gand, division Bruges), avec comme représentant permanent Serge Maruani ;

4. Est nommé en qualité de délégué à la gestion journalière Madame Sandrine Lalonde, domiciliée Rue Timmermans 39 , 1190 Bruxelles

5. tous les pouvoirs sont donnés chacun des administrateurs de la société et à Monsieur Charles Felix, expert comptable , dont les bureaux sont situés Chaussée de Tubize 135, 1440 Wauthier- Braine, agissant séparément, avec pouvoir de substitution, en vue de remplir toutes les formalités pour la publication des décisions prises présentement par l'organe d'administration dans les annexes au Moniteur belge(dont la signature des formulaires I et II).

L'ordre du jour étant épuisé, les présentes décisions sont signées par chacun des administrateurs."

Maruani BV
Administrateur
Serge Maruani (représentant permanent)

Sweet Growth International BV
Administrateur
Laurent Mercier (représentant permanent)

Pour extrait conforme

Charles FELIX
Mandataire